EXTRAITS DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/07/2023

L'an deux mil vingt trois, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Louis LAGUERRE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 14

Présents: 11

Absents: 3

Nombre de suffrages

exprimés : Pour : 11

> Contre: 0 Abstentions: 0

Etaient présents :

Mme GOMEZ Delphine, M. GREMERET Marc, Mme HELIOT Stéphanie, Mme JACQUOT Florence, M. LAGUERRE Jean-Louis, M. LUQUIN Marc-Antoine, M. MAGDELAINE Philippe, Mme MARCHAND Christine, M. NOURRY Benoît, M. SORDEL Philippe, M. URSO Vincent

Procuration(s):

Etai(ent) absent(s):

M. BALANDRAUD Frédéric, Mme MYET Véra-Lucia, M. SORDEL Sébastien

Etai(ent) excusé(s):

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MARCHAND Christine

Date de convocation 07/07/2023 N°2023/07/005 : REHABILITATION D'UN ANCIEN RESTAURANT EN SERVICES COMMUNAUX ET LOGEMENTS - VALIDATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (APD)

Date d'affichage 07/07/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

13/07/2023

et publication du :

13/07/2023

Monsieur Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2334-32 et suivants,

VU la décision du Maire n°01/2021 du 25 mars 2021 retenant le projet de réhabilitation de l'ancien restaurant situé 2 Rue de la Gare à Champdôtre VU la décision du Maire n°08/2022 du 10 novembre 2022 confiant le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et rénovation d'un ancien restaurant en services communaux et logements à SISTEM ARCHITECTURE,

CONSIDERANT les travaux de réhabilitation du bâtiment communal, ancien restaurant sis 2 rue de la Gare à Champdôtre, comprenant sa rénovation intérieure et thermique, avec au rez-de-chaussée: cantine/périscolaire, agence postale communale, bibliothèque; et au 1^{er} étage deux logements de type 3;

CONSIDERANT le coût estimatif total de l'opération à 662 000,00 € HT (partie rez-de-chaussée : 422 000,00 € HT ; partie logements : 240 000,00 € HT) lors de la présentation de la 1ère version de l'APD le 24 janvier 2023 ;

CONSIDERANT l'APD modifié du 5 juillet 2023 présenté le 7 juillet 2023 par l'architecte, estimant :

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID: 021-212101380-20230712-D_2023_07_005-DE

- le coût de l'opération pour la partie rez-de-chaussée à 476 000,00 €
 H.T..
- le coût de l'opération pour la partie logements à 290 000,00 € H.T.,
- le coût total de l'opération à 766 000,00 € H.T.,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'Avant-Projet Définitif relatif à la réhabilitation d'un ancien restaurant en services communaux et logements avec un coût prévisionnel de 766 000.00 € HT (soit 919 200.00 € TTC);
- De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et signer toute pièce s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

POUR: 11 CONTRE: 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à CHAMPDOTRE le 13/07/2023 Le Maire, Jean-Louis LAGUERRE

ABSTENTIONS: 0

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID: 021-212101380-20230712-D_2023_07_005-DE